

ARRETE N° 2023-071

MODIFICATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT NON PAYANT

Rue Gambetta

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'avis favorable de Madame la Directrice des services Techniques.

Considérant que pour permettre à l'**entreprise SERPOLLET, mandatée par ENEDIS**, de réaliser des travaux de raccordement HTA sur trottoir rue Gambetta, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement afin d'installer une base vie, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, avec application de l'article R417.10 du Code de la route, sur **2** places de stationnement soit 10 mètres linéaires au 30 rue Gambetta.

Du lundi 20 février au dimanche 9 avril 2023

ARTICLE 2 : Le permissionnaire est chargé de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté. Il est seul responsable de tout accident pouvant survenir par un défaut de signalisation.

ARTICLE 3 : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur. Il sera procédé à l'enlèvement des véhicules en infraction au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Direction des Services techniques
- Monsieur le Commissaire de Police
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- Société Q-Park
- SERPOLLET– 19 rue le Bois Cerdon 94460 VALENTON
- ENEDIS

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 10 février 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Laurent', with a horizontal line under the 't'.

Jean-Luc LAURENT